

# Fiche de données de sécurité

page: 1/9

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 19.11.2008

Version: 3.0

Produit: **GOLIATH GEL**

350 33 I

(30207703/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 19.11.2008

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

### GOLIATH GEL

Utilisation: produit phytosanitaire, insecticide

Société:

BASF Agro SAS

21, chemin de la Sauvegarde

69134 ECULLY cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

## 2. Identification des dangers

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit biocide, insecticide, appât

### Composants dangereux

#### Fipronil

Teneur (W/W): 0,05 %

Numéro CAS: 120068-37-3

Numéro-CE: 424-610-5

Symbole(s) de danger: T, N

Phrase(s)-R: 23/24/25, 48/25, 50/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

---

## 4. Premiers secours

### Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

### Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

### Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

### Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

### Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, brouillard aqueux, dioxyde de carbone, mousse, extincteur à poudre

### Risques particuliers:

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

**Equipement particulier de protection:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

**Autres informations:**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Mesures individuelles de prévention:**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Procédés de nettoyage/ramassage:**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

---

## 7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

**Protection contre l'incendie et l'explosion:**

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection léger

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Etat physique:                                  | gel                               |
| Couleur:  | brun(e)                           |
| Odeur:  | inodore                           |
| Valeur du pH:                                   | 5,0<br>(10 g/l)                   |
| Point d'éclair:                                 | Non inflammable.                  |
| Densité:  | 1,07 g/cm <sup>3</sup><br>(20 °C) |
| Densité apparente:                              | ne s'applique pas                 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): | non applicable                    |
| <i>Données relatives à : Fipronil</i>           |                                   |

---

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 19.11.2008

Version: 3.0

Produit: **GOLIATH GEL**

350 33 I

(30207703/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 19.11.2008

---

Coefficient de partage *n*-octanol/eau (*log Pow*): 4,0  
(20 °C)  
-----

Viscosité dynamique: 28.000 - 40.000 mPa.s  
(25 °C)

---

## 10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:  
Pas de produits à éviter connus.

Corrosion des métaux: Non corrosif pour le métal.

Réactions dangereuses:  
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): 4.400 mg/kg

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : *Fipronil*  
CL50 rat (par inhalation): 0,39 mg/l 4 h  
-----

### Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

### Sensibilisation

cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

## Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## 12. Informations écologiques

### Ecotoxicité

Données relatives à : *Fipronil*

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,25 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

CL50 (96 h) 0,0852 mg/l, *Lepomis macrochirus*

CL50 (96 h) 0,43 mg/l, *Cyprinus carpio*

-----

Données relatives à : *Fipronil*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,19 mg/l, *Daphnia magna*

-----

Données relatives à : *Fipronil*

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) 0,068 mg/l (biomasse), *Scenedesmus subspicatus*

-----

### Persistence et dégradabilité

Données relatives à : *Fipronil*

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

-----

### Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : *Fipronil*

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 321, *Lepomis macrochirus*

-----

### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Les données relatives à l'écologie se rapportent à la matière active. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### Transport fluvial intérieur

ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

### Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

---

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Phrase(s)-R  
R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

|        |   |
|--------|---|
| S2     | Conserver hors de portée des enfants.   |
| S13    | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.                        |
| S20/21 | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.                                |
| S35    | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. |
| S49    | Conserver uniquement dans le récipient d'origine.   |
| S57    | Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.                |

Classification établie par les autorités nationales (France):

Le(s) conseil(s) de prudence

|        |  |
|--------|--|
| S2     | Conserver hors de portée des enfants.  |
| S13    | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.   |
| S20/21 | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.   |
| S49    | Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  |
| SP 1   | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.] |

**Autres prescriptions**

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1155

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 9.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2 )

## 16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

|          |  |
|----------|--|
| T        | Toxique  |
| N        | Dangereux pour l'environnement.  |
| 23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.   |
| 48/25    | Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.                                   |
| 50/53    | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.



Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.